



LA FICHE DE M. BRISSON

Qui donc disait que la publication des fiches était interrompue ? Des fiches ? Il en pleut. Est-ce que M. Guyot de Villeneuve aurait renoncé au silence ? Nullement, mais les flics, comme je l'ai déjà dit, se fient entre eux.

Aujourd'hui, c'est M. Brissou qui est fiché.

La fiche est consignée au rapport du général Percin à M. le ministre de la Guerre sur l'historique de la délation dans l'armée, consciencieusement analysé par un « ami » du général.

Le général André, ne trouvant ni la Sûreté générale, ni les préfets, ni les commissaires de police suffisamment aptes à la mouchardise, épancha ses doléances dans le sein de MM. Brissou, Delpech et Desmons.

Et aussitôt la délation marcha à ravir. Les fiches s'entassèrent dans le cabinet du capitaine Mollin à en effrayer le général Percin.

— Eh quoi, aura dit M. Brissou, vous voulez moucharder et vous vous adressez à la Sûreté générale ! Elle est bien surfaite et n'y entend rien ! Adressez-vous donc à la Franco-Maçonnerie, elle est maîtresse dans l'art, et vous aurez plus de fiches que vous n'en voudrez.

C'est ce qui eut lieu.

— Mais vous vous perdez, et vous nous perdez avec vous, dit le général Percin au général André.

Et le général André, qui n'était pas à s'en apercevoir, fit cette réponse typique : Je ne peux pas me brouiller avec la Franco-Maçonnerie.

On sait maintenant ce que M. Brissou voulait dire quand il appela solennellement, du haut de la tribune présidentielle, le général André : ce grand réformateur de l'armée !

On se demandait quelle était la grande réforme accomplie par le général André. La grande réforme ? C'était l'introduction de la moucharderie dans l'armée par les soins de la Franco-Maçonnerie, sur les conseils de M. Brissou !

Le président de la Chambre avait parlé énigmatiquement. Maintenant l'éclaircie s'éclaircit, on ne peut reprocher qu'une chose à M. Brissou, c'est de ne pas l'avoir éclairci lui-même : il avait pourtant l'occasion belle, lorsque l'indignation unanime de la Chambre accueillit la révélation des fiches. Pourquoi n'a-t-il pas dit alors avec la solennité qui lui est familière : Prenez garde, Messieurs, les fiches, c'est la grande réforme de l'armée !

Il aurait même pu rapporter alors la conversation qu'il eut avec le général André dans son cabinet ministériel. Pourquoi l'a-t-il cachée ? Est-ce qu'il en avait honte ?



M. BRISSOU, député des Bouches-du-Rhône

Quoi de plus imposant cependant que l'entretient de deux hommes éminents, de deux patriotes dévoués, à la veille d'accomplir une grande réforme dans l'armée !

Rien n'allait avant cet entretien désarmant historique ; la Sûreté générale compromettrait tout par sa brutalité et ses insinuations, les préfets étaient mous, les commissaires de police maladroits, les gendarmes nafs.

Survint l'entretien Brissou-André. Et tout marcha bien. La Franco-Maçonnerie, fit merveille.

Quelle belle harangue s'offrait à l'éloquence de Brissou ! Quelle page vengeresse du général André ! M. Brissou eût pu écrire ! Il a préféré le laisser gâcher par le Parlement, avant de l'être par un parlementaire !

Dira-t-on que c'est de l'histoire ancienne ? Eh non, malheureusement, ce n'est pas de l'histoire ancienne, puisque l'œuvre résultant de la conférence André-Brissou n'étant pas réparée subsiste toujours, puisque M. Brissou poursuit le cours de ses entretiens réformatrices, puisque son influence persiste, puisque, le capitaine Mollin remis, le général André remercie, M. Brissou pontifie toujours ! Qui sait si, un jour, il n'aura pas encore assez de force pour renverser un ministère ? Il a bien eu assez d'audace pour oser laisser poser par M. Combes sa candidature à la présidence du Cabinet actuel.

Aussi la publication de la fiche de M. Brissou par le général Percin vient-elle à point pour démontrer aux ministres du jour que toute accession près d'eux doit être interdite au collaborateur du général André dans la grande réforme de l'armée, à celui qui lui a indiqué le bon coin de la délation parfaite, c'est-à-dire perfide, en douceur, sans pitié, sans scrupule, sans faiblesse et sans insinuation ! à celui enfin sans lequel le général André, malgré toute sa bonne volonté, eût été impuissant à intoxiquer la délation dans l'armée !

J. B.

Mois de Saint Joseph

A l'heure où tout conspire, ainsi que Mgr Pélissier le montre dans son magistral « Mois de Saint Joseph », à nous faire oublier, depuis les lois scolaires jusqu'au projet de séparation, les familles où la foi est vivante, aimant à faire avec une dévotion plus ardente le « mois de Saint Joseph ».

Jamais la recours au chef de la Sainte Famille ne fut si indiqué.

Mais j'ajoute aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage.

ROME

L'INCIDENT DE DIJON

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)
L'« Observateur Romano » a publié hier soir le communiqué suivant sur la situation nouvelle créée dans le diocèse de Dijon par les derniers événements.

Nous sommes autorisés à déclarer ceci : Mgr Le Nordez, nonobstant sa démission acceptée par le Pape, eut pouvoir, par lettre du 10 janvier, presser le ministre des Cultes de ne plus reconnaître les pouvoirs des deux vicaires généraux de Dijon, M. Combes eut l'hâte d'obtenir du président de la République le décret les révoquant. Ainsi, l'administration du diocèse restait érieuse au regard de l'Etat.

Saint-Père, ayant uniquement en vue le bien des âmes, désirant comme toujours éviter les conflits et de maintenir la situation légale conformément aux dispositions concordataires, autorisa Mgr Le Nordez à répondre à l'invitation du nouveau ministre des Cultes en présentant comme vicaire général un ecclésiastique qui fut au même temps « canoniquement apte » et « persona grata » auprès du gouvernement.

Cela a été fait, et le gouvernement a accepté le prêtre présenté.

De tout ceci ressortent encore une fois les dispositions conciliantes du Saint-Siège qui, loin de désirer la séparation de l'Eglise et

de l'Etat, s'emploie par tous les moyens possibles à maintenir la solennelle convention qui a donné à la France plus d'un siècle de paix religieuse et à en retarder la dissolution que plusieurs visent à précipiter on à l'écarter, du moins, ils ne voudraient pas s'opposer.

AUDIENCES

Le Pape a reçu le cardinal Goossens et les évêques d'Evreux et de Meaux.

Il reçut aussi Mgr l'évêque de Luçon.

M. GUILLAUME TRÈS MALADE
M. Guillaume, ancien directeur de la villa Médicis, atteint à Rome, depuis le 25 février, d'une bronchite grippale, a reçu dimanche les derniers sacrements. Son état n'est pas désespéré, mais il est très grave encore.

Mgr CANTEL
Mgr Cotel, évêque d'Oran, est arrivé à Rome.

PROCES DES ANCIENS ASSOMPTIONISTES

La 9^e Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, présidée par M. Boudoux, a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des anciens Assomptionistes.

Nous tenant à peu près compte des précédents nous attendions un verdict qui eût été un nouveau délit, celui d'habiter la même chambre, le tribunal a maintenu les peines prononcées par défaut le 1^{er} mars 1904 ; mais pour l'emprisonnement le sursis est accordé. Les condamnés font appel de ce jugement.

Gazette

LE DRAP ROUGE

Nous trouvons dans la Semaine catholique de Toulouse ce petit récit, qui manifeste bien l'état d'âme du vrai peuple auquel les sectaires s'acharnent à arracher ses croyances.

Il y a très peu de jours, une pauvre femme mourut à l'Hôtel-Dieu de Toulouse. Son mari, très modeste balayeur, lui avait écrit et s'était rendu à l'hôpital pour reconnaître le corps. On lui demanda s'il voulait le laisser ou bien pourvoir lui-même à la sépulture.

Laisser le cadavre, il était siisé de comprendre que c'était le livrer à l'ambiguïté pour la dissection ; mais que faire ? Le brave homme, très vieux, n'a pour vivre que sa misérable journée.

Survinrent des hommes sinistres, en quête de scandales. Ils dirent au balayeur : « Si vous laissez le drap rouge (ce qui impliquait l'exécution du père), nous nous chargerons de la sépulture sans que vous ayez rien à déboursier. »

Le vieillard comprit : « Pour cela, dit-il, jamais ! Je me suis saigné, racontait-il le lendemain à des amis (me souvenant) et ma pauvre femme a été conduite avec la croix au cimetière de la paroisse. »

PAUVRES COMMUNAUX

Au Conseil de préfecture de la Loire-Inférieure ont commencé d'instruire débats.

M. le préfet Hélias, de triste mémoire, avait commandé directement des travaux dans trois écoles : Saint-Mars-du-Désert, Le Gellier et La Chapelle-Saint-Sauveur. La note est très salée et les municipalités refusent de payer ce qu'elles n'ont pas approuvé. Au moins rejettent-elles ce qui est de luxe et non de première nécessité.

Qu'on en juge : Saint-Mars a un budget de 8 000 francs, et les travaux de « prétendues réparations » montent à près de 16 000 francs.

On attend avec impatience le jugement. Hélas dans ce temps de liberté, les communes en ont si peu, que rien ne saurait étonner.

LES APOSTATS

Mercredi dernier, 47 étudiants des associations protestantes de l'Université de Vienne ont renié solennellement leur religion et adopté le protestantisme entre les mains d'un pasteur nommé Beck.

Un simple récit de cette cérémonie permettra de juger et les apostats, et le pasteur qui les a acceptés, et toute l'entreprise de la « Libre Rome ».

A 5 heures du soir, le troupe s'est rendu corporativement au temple. Là, le pasteur Beck a procédé à l'éducation religieuse des apostats en leur exposant les principes

fondamentaux du protestantisme, à savoir : « Liberté et dévouement à tous, en particulier au peuple auquel on appartient. »

Après l'énonciation de ce Credo un peu vague et court, un étudiant en médecine nommé Herrmann a dit : « Au nom de mes camarades, je jure que nous servirons l'Eglise évangélique de tout notre cœur, pour notre bien et pour celui du peuple allemand. »

La solennité fut ouverte par l'hymne à Bismarck. Puis vint un discours d'un pasteur qui démontra que Rome est l'ennemi du peuple allemand ; puis un discours de l'étudiant Herrmann qui démontra que « l'étudiant allemand doit se débarrasser de Rome ». Après quoi, on chanta la « Wacht am Rhein » qui est l'hymne de guerre allemand contre la France. Et tout cela s'appelle une cérémonie religieuse, une victoire de « l'Evangile » !

UNE LIBERTÉ NECESSAIRE

Nous avons sous les yeux le texte d'une lettre qui a été adressée avec de nombreuses signatures de pères, de famille au maire d'une commune des environs de Combray.

Nous en détachons les passages suivants : « Les soussignés ont l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui s'appelle les traverseries antireligieuses de l'instituteur M. H. »

« Les enfants du catéchisme sont retenus après les classes les jours où les attend M. le curé, mais les autres jours ils sortent à l'heure ordinaire. »

LE TUNNEL DU SIMPLON

L'attention de l'Europe s'est portée, cette semaine, vers le Simplon.

Le percement de ce tunnel de près de 20 kilomètres à travers le massif alpin établit une ligne directe entre Paris et Milan en passant par Pontarlier, Lausanne, Briges, Domodossola. C'est donc en France la création d'une nouvelle ligne internationale.

Nous reparlerons — avec une carte à l'appui — des voies d'accès du Simplon. Nous donnons aujourd'hui des détails techniques sur la construction du tunnel.

Ce qui caractérise le tunnel du Simplon et ce qui en fait une œuvre originale des autres grands souterrains alpins, c'est qu'un lieu d'un tunnel à double voie, comme au Mont-Cenis ou au Gothard, on a prévu deux tunnels à simple voie, parallèles et distants de 17 mètres d'axe en axe. Cette solution a l'avantage non seulement de permettre d'ajourner l'exécution du second tunnel jusqu'au moment où le trafic aura rendu nécessaire, mais elle a encore fourni un moyen de construction commode et économique pour le premier tunnel, dont elle facilita en même temps la ventilation.

Au cours des travaux, on a percé les deux petites galeries d'avancement correspondantes à chacun des deux tunnels, et on les a réunies entre elles, tous les 200 mètres, par des galeries transversales. Mais on n'a élargi à ses dimensions définitives (6 m. X 6 m.) qu'une seule des deux galeries, pour constituer le tunnel à simple voie n° 1. Tandis que l'autre galerie destinée à devenir plus tard le tunnel n° 2



Débouché supérieur de la galerie hélicoïdale sur la ligne d'accès (Italie) (Phot. Brocheret, à droite.)

LA JOURNÉE

Après avoir fini avec les budgets des finances et des monnaies et médailles, la Chambre a abordé le matin la discussion du budget de la guerre.

M. Bignon a adressé au ministre une question fort intéressante au sujet de l'indiscipline et des violences pour lesquelles on signale certains soldats de l'infanterie coloniale. On s'explique mieux, à la lecture de ses explications et de celles du ministre, l'indigne attitude de certains soldats de cette arme l'an dernier notamment, lors des expulsions de religieuses en Bretagne.

Le Sénat a abordé aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif au contrôle des Sociétés d'assurance sur la vie.

On a de très intéressants détails sur le rapport du général Percin au ministre de la Guerre.

Il en résulte que le cabinet du général André était partagé entre deux camps très distincts : les francs-maçons et les non francs-maçons. Les francs-maçons y triomphèrent.

M. Brissou a une large part de responsabilité et peut-être la principale dans l'organisation du service des fiches de délation par les soins.

Plusieurs officiers démissionnaires, mis en quarantaine, sont oculaires à démissionner.

Le ministre des Colonies constitue une Commission pour l'étude des conditions dans lesquelles peuvent être appliquées les lois contre les Congrégations.

La vente à vil prix de deux chapelles de la Congrégation à Neoy, par la liquidation, dans les conditions où elle a eu lieu, est un vrai scandale.

LA GUERRE. — L'offensive japonaise contre l'Asie russe se poursuit de Bonissone à Tsinkhotchen. Le général Rennkampf a été obligé de reculer sur Sinsintzen.

On croit que l'attaque japonaise cache un mouvement tournant.

ETRANGER. — M. Maxime Gorki a été mis en liberté. Il est parti pour l'étranger.

Libre sous caution de 10 000 roubles, Gorki résidera à Riga.

La Commission des pétitions, à Rome, s'est prononcée contre la demande d'exhumation des restes de Garibaldi.

La nouvelle cathédrale protestante de Berlin, le Dôme, a été solennellement inaugurée hier en présence de l'empereur et de la famille impériale.

A la Chambre des Communes, M. Belfour, a annoncé le dépôt de lettres-patentes accordant une constitution au Transvaal. Le gouvernement anglais a publié un « Livre blanc » sur les accords d'arbitrage signés entre lord Lansdowne et M. Cambon au sujet du port du pavillon français par les bateaux de Mosocata.

Lire la suite et nos dernières informations en deux-ème page.

LES BIJOUX DE LA PRINCESSE

René semblait fort intrigué. Lui qui n'avait rencontré jusqu'alors dans les salons où il fréquentait que de charmantes poupées, toutes plus désignées les unes que les autres des détails pratiques de la vie, des coquettes, uniquement préoccupées de banalités, il était ravi de trouver en face de lui une jeune fille qui connaissait de l'existence autre chose que les couleurs bleues et les horizons roses.

« Aimer, c'est aimer avec l'esprit », a dit un écrivain célèbre.

Si le vicomte de Gerly avait connu cet axiome d'une philosophie sentimentale, peut-être aurait-il pensé que son état d'âme s'y trouvait justement analysé.

Et il se demanda comment le hasard avait pu l'amener chez ses amis, cette soirée-là. Elle était une innocente supercherie montée par la bonne Mme de Grisoire ou tout simplement une coïncidence.

qu'il sentit lorsque Mlle Rochebel appuyait ses bras sur le sien pour passer à la salle à manger.

Le dîner fut gai. Le notaire apprut un jeune évêque que Paulette avait un frère, Raymond, lieutenant de hussards à Bordeaux, et il fut convenu qu'à la prochaine occasion les deux jeunes gens feraient connaissance.

Cependant, M. Rochebel avait l'air préoccupé. Soudain, il regarda le vicomte de Gerly.

— Alors, vraiment, fit-il, l'histoire qui se raconte à tout propos, l'histoire de ce dîner, la romanesque qu'il a faite dans la salle des parties, ne vous semble-t-elle pas extraordinaire ?

— Mon Dieu ! répliqua René, je vous assure que ces récits, pour bizarres qu'ils soient, me laissent parfaitement indifférent.

— Eh bien ! pas moi, déclara le notaire, devenu subitement grave, parce que je sais comment les choses se sont passées. Je parle très sérieusement cette fois. J'ai sur l'événement des détails fort intéressants qui pourront tôt ou tard nous être d'une grande utilité.

Les anciennes préoccupations du vicomte lui revinrent à l'esprit. Cet homme, au regard si pénétrant, à l'esprit si lucide, avait-il donc toujours le souci de découvrir le mystère ?

« Vraiment ? questionna-t-il. Avez-vous appris quelque chose ? »

— Etes-vous bien sûr que ce n'est pas la vieille légende qui continue ?

— Il n'y a pas eu de légende, affirma le notaire. Le redoublement d'intérêt, je l'admets ; les faits étaient réels. Voilà deux ans que je les étudie, que je les collectionne. J'ai un dossier volumineux que j'espère vous montrer bientôt. J'hésitais, je tâtonnais comme celui qui cherche une issue au fond d'un labyrinthe au milieu des ténèbres. Maintenant je commence à voir clair.

Sa voix tombait dans le silence ; tous écoutaient, surpris de ces révélations qu'ils savaient importantes, car il suffisait d'avoir vu M. Rochebel, un seul instant, pour comprendre qu'il n'était pas homme à se payer d'illusions.

— Et vous espérez découvrir ce que la justice et ses professionnels considèrent comme un « fait acquis » ?

— Mais, comme je suis sûr, déclara le notaire avec ce ton d'affirmation qui fait tomber les doutes les plus solidement ancrés dans les esprits les moins disposés à croire.

— Nous cuserons de cela tout à l'heure, au salon, insinua Mme de Grisoire, en jetant des yeux du côté de Jean.

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »

« Mais j'ai aussi, sainte Thérèse nous l'a dit : — On ne recourt au vain à son puissant patronage. »